

NOUS RECRUTONS : MÉDECINS DU TRAVAIL H/F

CONTEXTE

L'AISMT13 recrute des Médecins du Travail. Des postes sont à pourvoir, en priorité sur les secteurs suivants :

- **Vitrolles** - besoin immédiat
- **Marseille** - besoin immédiat
- **Arles** - besoin immédiat

Nous proposons des aides à la mobilité géographique pour faciliter l'installation.

PROFIL

- ✓ Inscrit auprès de l'ordre des médecins.
- ✓ Titulaire de la spécialité de médecine du travail.
- ✓ Qualités requises : Bon relationnel, motivé(e) pour travailler en équipe pluridisciplinaire.

MISSIONS

Vous assurerez le suivi de l'état de santé des salariés des entreprises adhérentes. Vous pilotez la mise en œuvre de la politique de prévention en santé au travail sur votre périmètre. Vous aurez en charge :

- Les consultations médicales dans le cadre du suivi de la surveillance médicale des salariés : visite d'embauche, périodique, de reprise ;
- La réalisation des études de poste, proposition des aménagements de postes ou des postes de reclassement en cas d'inaptitude ;
- Visites sur sites, évaluation des risques, rôle de conseil auprès des entreprises adhérentes.

Vous disposerez de l'appui de compétences pluridisciplinaires (Ergonomes, psychologues, Techniciens de métrologie, Techniciens de prévention, Ingénieurs de prévention). Dans le cadre de l'animation de l'équipe pluridisciplinaire, soit vous intégrerez une EPST constituée, soit nous recrutons l'infirmier(e) avec votre concours. L'AISMT13 développe le travail collaboratif et vous avez la possibilité de participer à des projets transversaux stimulants.

SPÉCIFICITÉS

Le médecin du travail ne peut délivrer que des soins d'urgence, mais il a une vision sur toutes les pathologies, toutes les spécialités (rhumatologie psychiatrie chirurgie etc.) et sur l'ensemble de la pharmacopée.

Il a également pour interlocuteurs salariés et employeurs venant de tous les horizons sociaux économiques, c'est une spécialité « large » englobant médecine sociologie et psychologie.

Le médecin du travail est au cœur de la problématique du travail et de ses bouleversements actuels. Son expertise lui permet d'aider au mieux salariés et employeurs.

CONDITIONS DE TRAVAIL ET AVANTAGES SOCIAUX

Classification : cadre catégorie 21

Tickets restaurant

Mutuelle

Possibilité temps partiel ou temps complet

Déplacements à prévoir : véhicule indispensable

Horaire de travail collectif :

- 8h à 12h et de 13h à 17h (du lundi au jeudi)
- 8h à 12h et de 13h à 15h (le vendredi). NB : 1 vendredi / 2 non travaillé

⇒ Pour postuler, adresser votre candidature (CV et courrier) à s.lebret@aismt13.fr